

#### PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

## **COMMUNE DE** SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

# PLAN DE ZONAGE sur fond cadastral

Christophe FASILL®

Echelle: 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté préfectoral du 26 septembre 2001

ENQUETE DU: 02/02/2009

AU 06/03/2009

APPROBATION DU PPR: 22 JUIL. 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER **ALPES-MARITIMES SERVICE EAU RISQUES** 



#### **LEGENDE**

RX.

ZONE ROUGE : Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur

de chutes de blocs

**R2** 

ZONE ROUGE: Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur

de glissement ou de ravinement

ZONE BLEUE: Zone constructible soumise à des prescriptions

où l'aléa est de niveau important à très élevé L'astérisque \* indique quel type d'aléa est

de niveau important à très élevé

G

ZONE BLEUE: Zone constructible soumise à des prescriptions

où l'aléa est de niveau faible à moyen

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres

G: Glissement

S : Reptation

R : Ravinement

RL: Ravinement léger

A: Affaissement

(P): Aléa sous ouvrages de protection

